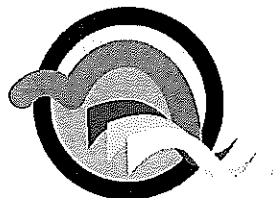


SIAVA



Syndicat Intercommunal
d'Assainissement
de la Vallée de l'Auzon

**SIÈGE SOCIAL : Mairie de Cournon
63800 COURNON D'AUVERGNE**

Tél. 04.73.69.90.27

Fax 04.73.69.90.44

<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'AUZON</p>

Application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF - ANNÉE 2020**

1 – CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

1.1 – Organisation administrative du service

Le SIA de la Vallée de l'Auzon regroupe les communes de CHANONAT, COURNON-D'AUVERGNE, LA ROCHE-BLANCHE, LE CENDRE, LE CREST, ORCET, ROMAGNAT (Opme) et SAINT-GENES-CHAMPANELLE ainsi que les communes de LA ROCHE NOIRE, PERIGNAT ES ALLIER et SAINT GEORGES ES ALLIER adhérentes au SIVOM de l'Albaret.

1.2 – Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les prestations suivantes sont externalisées par marchés de prestation de service :

- transport, compostage et épandage des boues : Ecovert BOILON
- curage hydrodynamique des réseaux et ouvrages : SARP Centre Est
- analyses réglementaires : Laboratoire TERANA
- fourniture de réactifs : LHOIST (chaux), SNF (polymère) et CALDIC (produits chimiques)
- fourniture de pompes et agitateurs : SEEM

1.3 – Nombre d'abonnés et volumes facturés

Depuis le 1^{er} janvier 2009, il n'y a plus de facturation aux abonnés par le délégataire du syndicat. Le SIA de la Vallée de l'Auzon ne facture qu'aux deux industriels ayant une convention de rejet spécifique pour rejet au réseau syndical : la Société Laitière des Volcans d'Auvergne et l'INRA de Theix.

La facturation de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne s'effectue en fonction de la charge de pollution rejetée dans le réseau du SIAVA : mesures de débit et de pollution journalières.

La facturation de l'INRA s'effectue en fonction des volumes d'eau potable consommés sur la partie raccordée (hors exploitation agricole).

1.4 – Description des ouvrages du service

* Usine de dépollution de la Ribeyre

Type : Traitement biologique par boues activées
Année de mise en service : 2007 (file 1) et 2008 (file 2)
Commune d'implantation : Cournon d'Auvergne
Lieu-dit : La Ribeyre
Capacité nominale : 51 066 Equivalents habitant

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	3 064 kg/j	6 473 kg/j	3 828 kg/j	594 kg/j	649 kg/j	182 kg/j	13 526 m ³ /j

Filières de traitement :

* Traitement des eaux

- Dégrillage des effluents, compactage et mise en benne des refus
- Dégraissage et dessablage des effluents sur deux files. Traitement biologique des graisses in-situ, lavage des sables
- Relèvement des effluents vers les bassins d'aération avec lissage du débit en entrée afin de limiter les débits hydrauliques sur les clarificateurs. Les excédents sont stockés dans un bassin d'orage et repris en fonction du débit entrant.
- Traitement biologique des effluents par aération dans deux bassins. Traitement des nitrates par syncopage de l'aération. Traitement du phosphore dans deux zones anaérobies.
- Décantation dans deux décanteurs sucés.

* Traitement des boues

- Extraction et déshydratation des boues à 25% de siccité avec apport de polymère sur tables d'égouttage et polymère, chaux et chlorure ferrique sur filtres presse. Evacuation des boues en benne étanche fermée vers centre de compostage. Epannage du compost normé sur parcelles agricoles.

* Traitement de l'air

- Traitement des odeurs par lavage chimique sur trois tours de désodorisation.

* **Réseau syndical**

- Collecteur syndical de 27,88 km
- Nombre de regards : 540
- Nombre de déversoirs d'orage : 6
- Bassin de premier flot d'orage du Crest de 400 m³
- Bassin de premier flot d'orage de La Roche Blanche de 700 m³
- Poste de refoulement de Pérignat sur Allier

2 – INDICATEURS TECHNIQUES

* **Charges reçues à l'usine**

Volumes reçus : 3 192 333 m³/an.
 Volumes traités : 3 192 333 m³/an soit 8 746 m³/jour.
 Volume by-pass général : 78 m³/an.
 Volume trop-plein bassin d'orage : 10 865 m³/an.

* **Traitement des eaux usées**

Définition des paramètres :

- DBO5 : Demande biochimique en oxygène après 5 jours
- DCO : Demande chimique en oxygène
- MES : Matière en suspension après centrifugation et séchage à 105 °C
- NTK : Azote total Kjeldhal (azote organique + NH₄⁺)
- NGL : Azote global (NKT + NO₂ + NO₃)
- PT : Phosphore total

Capacité, charge et efficacité du traitement	Paramètres (auto-contrôle 2020)						
	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	PT
Capacité nominale	13 526 m ³ /j	3 064 kg/j	6 473 kg/j	3 828 kg/j	594 kg/j	649 kg/j	182 kg/j
Charge moyenne reçue	8 722 m ³ /j	1 327 kg/j	3 006 kg/j	1 067 kg/j	505 kg/j	511 kg/j	61 kg/j
Charge moyenne sortie	8 722 m ³ /j	31 kg/j	218 kg/j	29 kg/j	33 kg/j	54 kg/j	7 kg/j
Concentration moyenne sortie		3,5 mg/l	25,3 mg/l	3,3 mg/l	3,9 mg/l	6,2 mg/l	0,8 mg/l
Rendement épuratoire		98 %	93 %	95 %	93 %	89 %	88 %
Objectif de rejet arrêté préfectoral 11/06/12		14 mg/l 96 %	71 mg/l 91 %	35 mg/l 90 %		15 mg/l 75 %	2 mg/l 85 %

En 2020, nous constatons 100 % de conformité sur le programme d'autocontrôle.

* **Boues d'épuration**

Station d'épuration de la Ribeyre	Volume brut de boues évacué [tonnes/an] avec réactifs	Tonnage de boues évacuées [tMS/an]* avec réactifs	Tonnage de boues évacuées [tMS/an]* hors réactifs	Teneur en matière sèche
2020	2 505	601	551	24 %

* tMS/an : tonne de matière sèche par an

Les réactifs correspondent à la chaux nécessaire à la déshydratation des boues (50 tonnes en 2020).
 Les 2 505 tonnes de boues ont été totalement évacuées en compostage sur le site d'Ecovert Boilon.
 Les 1 170 tonnes de compost de boues normé ont ensuite été épandues sur les terres agricoles du plan d'épandage validé par l'arrêté préfectoral n° 09/01389 du 15 mai 2009.

Station d'épuration de la Ribeyre	Epandage agricole	CET de Puy Long
2020	2 505 tonnes (100%)	0 tonnes (0%)

*** Indicateurs de performance**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux (cf Arrêté du 02 décembre 2013)

	Libellé	Points	Oui	Non
A	Existence d'un plan du réseau couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mise à jour du plan au moins annuelle	5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Validation Partie A : Plan des réseaux	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	Existence d'un inventaire des réseaux avec mise à jour annuelle	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Information sur les matériaux et diamètres sur au moins 95% du linéaire total	5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Information sur les dates ou périodes de pose sur au moins 95% du linéaire total	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Validation Partie B : Inventaire des réseaux	30	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	Information géographique précisant l'altitude des canalisations sur au moins 95% du linéaire total	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mise à jour du plan au moins annuelle de l'inventaire électromécanique	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mention du nombre de branchements par tronçon	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Localisation des interventions et travaux réalisés par tronçon	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Programme pluriannuel de travaux	0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Validation Partie C : Informations complémentaires	65	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL GENERAL		110/120		

Epandage des boues en agriculture (cf. §2 de l'annexe IV de l'arrêté du 21 décembre 2007)

Actions	Oui	Non
Tenue à jour d'un cahier d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'épandage des boues a provoqué des ruissellements de boues	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Existence d'un plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage d'apports respectant les <u>quantités prescrites</u> par le plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage d'apports respectant les <u>périodes prescrites</u> par le plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existence d'un stockage des boues avant épandage suffisant et adapté au vu du plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage des <u>pratiques conformes aux prescriptions</u> du plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*** Perspectives d'évolutions du service**

Renouvellement de la canalisation intercommunale entre l'A75 et le bassin d'orage de la Roche Blanche.
 Renouvellement de la canalisation de refoulement située sur le pont de Cournon lors des travaux programmés par le Conseil Départemental.
 Aménagement de seuils sur les traversées de canalisations dans l'Auzon.

3 - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 - Prix de l'assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2009, il n'y a plus de facturation aux abonnés par le délégataire du syndicat. Le prix de l'assainissement syndical est intégré à la facture de la collecte par les collectivités adhérentes.

3.2 - Recettes d'exploitation 2020

- Produits financier	0,00 €
- Facturation SLVA et INRA	114 050,91 €
- Participation des communes	1 377 000,00 €

Selon délibération du 05 février 2018, la participation des communes se répartit de la façon suivante :

	% Appliqué	Montant
CHANONAT	5,27 %	72 568,00 €
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	63,60 %	875 772,00 €
LA ROCHE BLANCHE	10,78 %	148 441,00 €
LE CREST	3,33 %	45 854,00 €
ORCET	8,71 %	119 937,00 €
SIVOM DE L'ALBARET	8,31 %	114 428,00 €
TOTAL	100 %	1 377 000,00 €

3.3 - Etat de la Dette au 1^{er} janvier 2021

Répartition par prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2021	Annuité à payer au cours de l'exercice 2021	Dont	
				Intérêts	Capital
Organismes de droit privé :					
Crédit Local de France	3 200 000,00	1 849 707,07	206 243,82	78 306,17	127 937,65
Agence de l'eau Loire-Bretagne	2 546 000,00	370 133,37	169 733,33	0,00	169 733,33
Crédit Agricole	100 000,00	20 000,00	10 720,00	720,00	10 000,00
Organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 846 000,00	2 239 840,44	386 697,15	79 026,17	307 670,98